

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 911-2006, 12 octobre 2006

CONCERNANT la nomination de madame Dominique Savoie comme sous-ministre associée responsable d'Emploi-Québec au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et secrétaire générale de la Commission des partenaires du marché du travail

ATTENDU QUE l'article 22 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail (L.R.Q., c. M-15.001) prévoit que le gouvernement nomme le secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail après avoir obtenu un avis formel de cette dernière et que le secrétaire général est aussi le sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec;

ATTENDU QUE madame Dominique Savoie a été nommée sous-ministre associée par intérim responsable d'Emploi-Québec au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et secrétaire générale par intérim de la Commission des partenaires du marché du travail par le décret numéro 589-2006 du 28 juin 2006;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir ce poste;

ATTENDU QUE l'avis requis par la loi a été obtenu;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Dominique Savoie, sous-ministre associée par intérim responsable d'Emploi-Québec au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et secrétaire générale par intérim de la Commission des partenaires du marché du travail, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre associée responsable d'Emploi-Québec à ce ministère et secrétaire générale de la Commission des partenaires du marché du travail, au même classement et au salaire annuel de 143 089 \$ à compter des présentes;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat continue de s'appliquer à madame Dominique Savoie, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

47055

Gouvernement du Québec

### Décret 912-2006, 12 octobre 2006

CONCERNANT la nomination de madame Carole Imbeault comme sous-ministre adjointe au ministère du Revenu

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Carole Imbeault, directrice générale du Centre de perception fiscale et des biens non réclamés au ministère du Revenu, cadre classe 1, soit nommée sous-ministre adjointe à ce ministère, administratrice d'État II, au salaire annuel de 140 424 \$ à compter des présentes;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à madame Carole Imbeault, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

47056